

# Non à l'ordre national infirmier, plus que jamais nous refusons de payer pour travailler !

L'intersyndicale nationale CFDT Santé Sociaux, CGT Santé Action Sociale, CFTC Santé Sociaux, FO Santé Sociaux, SNICS FSU, SUD Santé Sociaux, UNSA Santé et Sociaux pour l'abrogation des lois portant création des ordres professionnels s'est réunie le mardi 29 novembre 2011.

Elle constate que l'ordre national des infirmiers, bien qu'affaibli, continue de mener sa politique d'agression envers les personnels infirmiers, surtout en direction de nos jeunes collègues qui rentrent dans la profession.

Aujourd'hui, l'ordre est complètement discrédité par une majeure partie de la profession, cette dernière étant ulcérée des méthodes employées par l'Ordre National des Infirmiers pour contraindre nos jeunes collègues de rejoindre l'ordre. C'est un chantage organisé à l'embauche !

De même, nos collègues qui souhaitent s'inscrire dans une formation qualifiante (cadre de santé, IADE, IBODE, puéricultrice) se voient contraints en remplissant leurs dossiers d'inscriptions d'apporter la preuve de leur affiliation à l'ordre. C'est légalement infondé ! Ceci démontre que l'ordre trouve quelques appuis dans les établissements en l'occurrence les directeurs de soins et les directeurs d'instituts de formation.

**L'intersyndicale nationale est plus que jamais engagée dans ce combat que nous mènerons jusqu'au bout, à savoir jusqu'à l'abrogation de l'ordre national des infirmiers.**

L'Ordre est aux abois, les salariés refusent de payer, alors il concocte un plan d'équilibre financier :

- Licenciement de 41 salariés (dans un premier temps) ;
- Suppression des structures ordinales au niveau départemental ;
- Il obtient une ligne de crédit pour sa trésorerie suite à une intervention de l'Élysée auprès de l'organisme bancaire !!
- Il ne peut faute de moyens, organiser la réélection des conseillers ordinaires comme prévu en 2012. Une décision du Conseil Constitutionnel l'a « épinglé ». Alors, il obtient avec le soutien des plus hautes autorités de l'État, la prorogation par décret des mandats des conseillers ordinaires de deux ans, jusqu'en 2014 !!

**Tout cela démontre que l'on ne respecte ni la démocratie ni la volonté majoritaire de la profession.**

Face à cette situation, l'intersyndicale nationale a décidé de prendre les initiatives suivantes :

- Tract national à diffusion massive
- Courrier au Ministre de la Santé, lui demandant de prendre enfin ses responsabilités,
- Communiqué de presse,
- Courrier à la DGOS (Directrice Générale) rappelant les inadmissibles pressions subies à l'embauche,
- Courrier aux Présidents des groupes parlementaires à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

L'intersyndicale demande à l'ensemble de la profession de populariser encore nos positions, de s'organiser, et d'intervenir localement, départementalement et régionalement avec leurs organisations syndicales sur la base des formes d'actions que les « professionnels » auront décidées.

L'intersyndicale demande également à l'ensemble de la profession de l'alerter à chaque fois qu'elle aura connaissance d'une quelconque pression exercée à l'encontre de collègues.

Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au syndicat départemental CFDT Santé-Sociaux dont vous relevez ou au local syndical de la Cfdt.